

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS,

A Roanne :

Chez M. CHONGNON, imp., r. St^e-Elisabeth.
 Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9.
 Et chez M. SAUZON, imp., r. Imperiale, 70.

A Paris.

Chez M. HAYAS, rue J.-J.-Rousseau, 3.
 Chez MM. LEJOLIVET et C^{ie} à l'Office-Corr., rue N.-D.-des-Victoires, 25.
 Et chez MM. LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, rue de la Banque, 20.

L'ECHO ROANNAIS,

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département { 1 an, 10 fr.
 6 mois, 6 fr.
 Hors du département. . . . 1 an, 12 fr.
 Annonces, 25 c. — Reclames, 50 c.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé franco aux Editeurs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

AVIS.

MM. les gens d'affaires sont prévenus qu'à partir de ce jour et pendant trois mois, l'*Echo Roannais* sera imprimé dans l'atelier de CHONGNON père, l'un des gérants. On est prié d'apporter les insertions à faire, au plus tard, le vendredi, dans la matinée, à peine de les renvoyer à la semaine suivante, attendu l'obligation de mettre à la poste les journaux du dehors qui partent le dimanche, à sept heures du matin.

Bulletin local.

Roanne, le 30 octobre 1853.

Nos vendanges sont achevées et le vin est déçu en grande partie. Le raisin a rendu au-delà de ce qu'on en attendait : les pluies mêlées de beau temps avaient attendri, adouci et fait grossir la graine, en sorte que la récolte a été en général plus productive que celle de l'an dernier, et la qualité en est meilleure.

Quelques rares parties de pièces se sont vendues, mais les prix ne sont point encore assez bien établis pour que nous en parlions.

Le beau temps et le vent du midi sont des plus favorables aux semailles. En général elles sont magnifiques, les grains ayant parfaitement levé. — Tout fait présumer que, les vins étant terminés, les semailles bien faites, les cultivateurs se mettront à battre et que les grains finiront par baisser. Déjà les marchands de blés de notre halle paraissent se plaindre de ne pas écouler assez vite leurs provisions.

Ainsi la Providence s'est réconciliée avec la terre : dans le principe on pensait que le raisin ne viendrait pas à maturité; le temps a prouvé le contraire : la bonté de la saison actuelle nous fait espérer une bonne récolte en céréales.

Feuilleton.

UNE HALTE

PENDANT LA CAMPAGNE DE FRANCE (1814).

Au dire de nos savants tacticiens, dans cette courte campagne si remplie de prodiges, Napoléon fit souvent dépendre sa fortune d'un coup de main habilement conçu, hardiment exécuté. Ne me croyant pas apte à décider des questions aussi délicates, je m'abstiens, et je me borne à rappeler, d'après tous les hommes compétents en pareille matière, qu'en aucun temps le génie de Napoléon ne déploya plus de ressources, plus de fécondité, plus de présence d'esprit, plus d'héroïsme; rien aussi n'est plus admirable, si ce n'est l'ardeur d'une poignée de braves qui, devenus comme insensibles aux souffrances, conservaient, au milieu de toutes les souffrances imaginables, une gaieté intarissable et un dévouement sans borne : ils semblaient renaitre et se multiplier devant ces masses d'ennemis toujours grossissantes.

En cinq jours, l'empereur avait successivement écrasé les cinq corps de troupes dont se composait l'armée de Silésie, commandée par le prince de Schwartzenberg qui s'avancait sur Paris. Il semblait que, dans un si puissant danger; il eût retrouvé les sublimes inspirations qui présidèrent aux merveilleux faits d'armes de ses premières campagnes d'Italie. Mais, malgré d'aussi brillants avantages et bien que ses braves soldats n'eussent jamais reculé

Dans le compte-rendu des séances du conseil général de la Loire, nous avons remarqué le vœu suivant émis sans aucune contestation :

Association houillère.

Le Conseil général renouvelle auprès du Gouvernement l'expression des inquiétudes graves qui continuent d'agiter les industriels, les ouvriers et les consommateurs de houille, par suite de la concentration, sans autorisation, dans les mains de la compagnie des mines de la Loire, de la plus grande partie des richesses houillères de l'arrondissement de St-Etienne.

Le Conseil général a eu raison de renouveler ses inquiétudes à cet égard et, pour notre part, nous nous associons au vœu qu'il a exprimé plusieurs fois. — Avant l'établissement du chemin de fer, le charbon qui descendait par la voie fluviale se vendait de 38 à 42 fr. la voie. Le prix du transport par bateau était peu élevé; on pensait que par la voie de fer il diminuerait beaucoup et que les consommateurs y gagneraient. Mais, par l'effet de l'association houillère, le charbon, dont la quantité par voie fut diminuée d'environ une benne, a néanmoins subi une augmentation successive, et Dieu sait jusqu'à quel prix il montera si le Gouvernement n'y met ordre.

Un de nos honorables concitoyens, M. RONGIER, a démontré comment et par quelles raisons cette augmentation successive de prix s'est opérée, et, de son côté, l'*Avenir républicain*, journal de St-Etienne, a signalé plusieurs fois la marche progressive et menaçante de la compagnie, et a combattu le dangereux monopole qu'elle tend à exercer; mais elle n'en a pas moins continué à élever insensiblement le prix des charbons. On sait que possesseur de la majorité des puits, la Compagnie ne faisait extraire qu'une partie du charbon nécessaire à la consommation ordinaire et laissait chômer les ouvriers-mineurs : de là s'opérait une

augmentation de prix qui sans doute ne se serait pas produite sans de telles manœuvres.

— L'autorité fait confectionner un trottoir en aval du port de Roanne, sur la rive gauche de la Loire. Ce travail donnera un aspect plus agréable à cette partie du quai. Nous désirerions bien en même temps que l'on fit construire et adosser immédiatement au pont un réduit destiné à servir d'urinoir aux passants. La propreté, la salubrité et même la morale réclament cette amélioration. En effet, lorsqu'on traverse notre beau pont, une odeur nauséabonde vient vous asphyxier, et d'ailleurs il est désagréable de voir, aux abords du pont, des amas d'urines qu'il serait si facile de faire écouler dans la Loire.

L'administration semble avoir pris l'initiative de cette amélioration que la morale sollicite si vivement : il y a quelques mois, elle a formulé un arrêté contre ceux qui ne se font pas de scrupule de souiller la voie publique.

Tout cela nous fait espérer que notre observation sera goûtée, et que la réforme de l'abus que nous venons de signaler ne se fera pas attendre.

On y compte d'autant plus que de semblables établissements viennent d'être créés dans plusieurs quartiers de la capitale.

LA RUE MABLY.

Accident. Nous avons rapporté plus d'une fois le fait d'accidents survenus près de l'hôtel du *Loup enchaîné*, à Roanne, par l'effet de la trop grande exigüité de la rue. Le débouché n'est là que d'environ quatre mètres, sur une route Impériale de 1^{re} classe. Nous nous étonnons que depuis longtemps l'on n'ait pas pensé à faire disparaître la partie discordante de cet hôtel qui gêne si désagréablement le passage de la route de Paris.

— Pourquoi ne vous vois-je pas la croix?
 — Sire, parce que je ne l'ai pas.

— Ah! ah! c'est juste. Vous ne l'avez donc pas demandée?
 — Jamais, sire.

— Bien que ce soit un tort que vous avez eu envers moi, monsieur, c'est moi qui veux le réparer; j'espère qu'à l'avenir vous porterez celle que je vais vous faire donner à l'instant; qu'on appelle Berthier!

En quelques minutes le brevet fut signé par l'empereur et remis au nouveau chevalier.

— Il n'est qu'une seule manière, monsieur, de vous montrer reconnaissant envers moi, lui dit Napoléon en le quittant, c'est d'avoir le plus grand soin des malades et des blessés de notre armée.

Dans la même journée on vint annoncer à Napoléon que Blücher, quoique grièvement blessé à Méry quelques jours auparavant, descendait des deux rives de la Marne à la tête d'un corps prussien composé de quatre-vingt mille hommes de troupes fraîches, sans doute pour s'emparer de Meaux. Schwartzenberg, informé aussi du mouvement du généralissime prussien, avait coupé court aux négociations entamées pour reprendre immédiatement l'offensive à Bar-sur-Seine. Napoléon, dont le génie embrassait d'un si rapide coup d'œil toutes les opérations de l'ennemi, mais qui ne pouvait être à la fois partout, résolut d'aller en personne combattre Blücher, tout en laissant croire à sa présence devant Schwartzenberg. A cet effet, un corps d'armée fut envoyé à la rencontre des Autrichiens, et dès que nos troupes furent à la portée de l'en-

Nous profitons aujourd'hui de l'occasion d'un accident récent survenu au même endroit, pour solliciter de nouveau l'élargissement de la rue Mably, ou plutôt le renversement de la partie du *Loup enchaîné* dont la saillie ne laisse à ladite rue qu'une largeur de 4 mètres, ainsi que nous l'avons déjà dit. Cet hôtel y perdrait peu et l'indemnité ne serait guère élevée, car il a une profondeur de bâtiments considérable. Si nous en croyons le bruit public, les voisins se seraient même cotisés pour offrir une somme d'environ 1500 fr., à l'effet de contribuer à diminuer l'indemnité que le Trésor devrait payer en pareil cas.

L'accident, dont nous voulons parler, a eu lieu il y a à peine 15 jours : une voiture, chargée de jolis meubles, a été renversée après avoir buté sur la borne de l'hôtel. Le voiturier et son cheval ont failli périr, et l'on a été obligé d'envoyer chercher une autre voiture pour recharger les meubles fortement avariés. Ce fait est de notoriété publique.

ÉCOLE GRATUITE DE DESSIN.

Les cours de dessin et d'architecture s'ouvriront à partir du vendredi 4 novembre, à une heure, pendant l'hiver.

Les élèves, qui désireront suivre les leçons, devront se présenter devant M. LESCORNEL, professeur-directeur, pour se faire enregistrer le jour même de l'ouverture, à l'École sise place St-Etienne.

Un cours de sculpture et de modelure sera annexé aux cours ordinaires.

— C'est aujourd'hui 30 octobre, à 9 heures du matin, que doit avoir lieu, à la mairie de Roanne, la nomination du conseil des Prud'hommes du canton. MM. les patrons, contre-maîtres et ouvriers y sont trop intéressés pour négliger de remplir leur devoir d'électeurs.

mi, d'es firent retentir l'air de ces cris d'allégresse qui annonçaient toujours la présence de l'empereur parmi elles. Pendant ce temps, suivi de tout son état-major, il se portait en toute hâte à la rencontre de Blücher; mais une perte, en quelque sorte irréparable dans les circonstances où nous nous trouvions, dut ralentir cette marche.

La veille, 26 mars, les alliés s'étaient emparés d'un convoi composé d'une énorme quantité de poudre, d'obus, de boulets et de munitions de toutes sortes; ils firent imprimer aussitôt un bulletin dans lequel ils rendaient compte de cette prise. Un exemplaire de cet ordre du jour tomba entre les mains du maréchal Macdonald, qui pensa qu'une telle pièce devait être immédiatement communiquée à l'empereur, qui ne voulait pas qu'on apportât le moindre retard à lui apprendre de mauvaises nouvelles; aussi Napoléon s'écria-t-il tout d'abord :

— Ils mentent.

Le maréchal insista, l'empereur persista à ne pas y croire.

— Non! mille fois non! monsieur le maréchal, s'écria-t-il, je vous jure que vous m'avez trompé... Et d'ailleurs, c'est impossible!

Macdonald lui remit alors le bulletin qui était imprimé en allemand et en français.

L'empereur l'examina avec beaucoup d'attention :

— Tenez! s'écria-t-il le nouveau en indiquant du doigt, examinez vous-même : c'est aujourd'hui le 27, n'est-ce pas?... Eh bien! ce bulletin est daté du 29 : cette pièce est donc fautive.

—La rentrée du tribunal de Roanne aura lieu le novembre.

— Dans le cours de cette semaine, une douzaine de messieurs étrangers, paraissant être des ingénieurs, se sont occupés de planter des jalons depuis les étangs de la Noix jusqu'au lieu du Marais, aux alentours de notre ville. Le bruit courait que c'était dans le but de déterminer la ligne du chemin de fer du Centre.

Chemin de fer nouveau.

Les voies de fer se multiplient sur tous les territoires possibles : c'est un engouement général. Avant 1846, les compagnies n'en acceptaient la concession qu'avec des subventions considérables : aujourd'hui elles en sollicitent l'adjudication sans rien emprunter à l'État.

L'on sait que le Gouvernement a autorisé les études d'un chemin de fer partant de Nevers et allant aboutir à Genève. Son point le plus rapproché de Roanne est Digoin.

L'idée est venue à quelques notabilités de Charlieu de s'aboucher avec des personnes influentes de Thizy et de Lyon ; il aurait été question de proposer la confection d'un embranchement qui partirait de Digoin et aboutirait à Lyon même, en passant par Marcigny, Charlieu, Thizy, Amplepuis, le Col-des-Sauvages, Tarare et l'Arbresle. La distance à parcourir serait à peu près en ligne directe et offrirait entre Paris et Lyon, au dire d'un ingénieur distingué, la voie la plus courte même de plus de cent kilomètres.

Si nous en croyons un homme dont l'activité est connue dans les environs de Charlieu, une somme assez ronde est réunie pour faire l'étude du chemin qui aboutirait à cette cité industrielle, et une commission, déjà nommée à Lyon, serait chargée de faire les frais des autres études. Outre cela, une société financière, au capital de trente millions divisé par actions dont nous ne connaissons pas le chiffre et dont le placement paraît certain, serait constituée pour subvenir aux travaux à exécuter pour la voie.

On doute d'autant moins d'obtenir la permission d'établir l'embranchement de Lyon à Digoin, que la société dont s'agit ne demande aucune subvention et que, fournissant elle-même les fonds, le Gouvernement ne saurait refuser ce qui ne lui coûterait rien. On assure d'ailleurs que tous les terrains nécessaires au parcours de la ligne, existant dans les environs, seraient donnés gratuitement.

Si ce chemin était autorisé, nous disons, en jetant les yeux sur la carte, qu'il serait en effet la voie la plus courte (car elle paraît la plus directe), et qu'il ne pourrait que prospérer.

Dans l'hypothèse que la confection de ce chemin soit autorisée, nous venons présenter ici quelques observations en faveur de la ville de Roanne, relativement au parcours présumé de la voie, de Charlieu à Amplepuis. Nous soutenons qu'il ne serait pas rationnel de laisser de côté notre ville, qui mérite bien qu'on s'intéresse à elle par sa population toujours croissante, l'importance de sa situation, et l'étendue de son commerce.

Si la voie de fer allait directement de Charlieu à Thizy, elle ne pourrait le faire qu'à travers des terrains bien accidentés, conséquemment les travaux d'art et autres coûteraient beaucoup plus que s'ils étaient exécutés sur une surface plane. Les communes à traverser ne sont pas d'une importance telle qu'elles puissent compenser les frais à faire.

Ainsi, au lieu de suivre la ligne de Charlieu à Thizy et Amplepuis, pourquoi, en partant de Marcigny, ne pas suivre la côte, depuis la commune d'Yguerande jusqu'aux environs de l'auberge Ovisé, et de là, jusques à Roanne en cotoyant la commune de Vougy, arriver directement à l'embarcadere du Coteau ? Ce parcours n'offre presque point d'obstacles sérieux, car le pays est plat.

Le chemin de fer Grand-Central, qui sans doute sera préféré sur la rive droite de la Loire, lequel devra alors être rectifié et passer dans la direction des propriétés de M. d'Ailly, abandonnerait donc la voie actuelle depuis Roanne jusqu'au hameau de l'Hôpital, c'est-à-dire dans une longueur de 8 kilomètres et la céderait, à bon compte, à l'administration du chemin futur de Digoin à Lyon.

Du hameau de l'Hôpital, prenant la gauche et suivant la vallée de Rhins, il aboutirait à Amplepuis et de là, par un tunnel, à Tarare, etc.

Maintenant examinons quelles communes voisines ou traversées compenseraient celles qu'on trouve de Charlieu à Amplepuis. On aurait Pouilly-sous-Charlieu, Briennon, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Nandax, Vougy, Perreux, Roanne, le Coteau, St-Vincent, Pradine, Régnay et St-Victor, c'est-à-dire une population plus que double de celle qu'on rencontrerait de Charlieu à Thizy.

Il est vrai que la Commission provisoire nommée pour la section de Charlieu à Thizy prétend que Roanne pourrait venir s'embrancher à Amplepuis ; mais il ne convient pas que la partie la plus faible et la moins importante sous bien des rapports impose la loi à la partie la plus populeuse. Si la ville de Thizy voulait s'embrancher à St-Victor ou à Amplepuis, elle n'aurait qu'un faible parcours à établir, tandis que Roanne aurait trois fois plus d'espace à faire. Cette obligation mettrait peut-

être nos environs dans la nécessité d'employer l'ancienne voie par terre, et de cette manière la voie nouvelle que l'on veut établir perdrait le transport de nombreux voyageurs et de beaucoup de marchandises, car en pareil cas les prix baisseraient nécessairement, vu la concurrence des deux chemins de fer existant à droite et à gauche, et de celle de la route ordinaire.

Pour tout le Bulletin local, — Chorgnon.

Bulletin agricole.

MERCURIALES DES HALLES DE ROANNE.

Dernier marché.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX.
Froment, 1 ^{re} qual., le d ^h dec.	5 70
2 ^e qualité.	5 43
Seigle, 1 ^{re} qualité.	5 90
2 ^e qualité.	5 60
Orge.	5 40
Fèves.	4 60

— Le prix des blés a encore baissé samedi dans les mêmes proportions que les marchés précédents, ce qui fait une diminution de 7 f. 50 c. par 150 litres pour trois marchés. Celui de samedi était tellement approvisionné, que la halle s'est trouvée trop étroite et que les sacs ont reflué jusqu'au milieu de la rue Ballainvilliers. De mémoire de farinier, jamais pareille abondance n'avait été remarquée, et cependant les blés nouveaux sont encore très rares ; ce sont les réserves de l'année dernière qui pouvoient encore à tous les besoins de la place, quoique le battage soit de beaucoup retardé et ne s'opère qu'avec la plus grande lenteur. Ce fait suffit pour faire apprécier, à leur juste valeur, les craintes que l'on avait répandues pour déterminer la hausse factice, qui a régné, pendant près de deux mois, sur tous les marchés, et qui est bien obligée de céder aujourd'hui devant des évaluations plus exactes. On prétendait, en effet, que les cultivateurs étaient dégoûtés et que la récolte étant retardée, il y aurait au moins trois mois de souffrance, triste acheminement à un hiver de disette et de froid. Les quantités immenses, qui sortent des greniers aujourd'hui, alléchées par des prix encore élevés, malgré la réduction qu'ils ont subie, prouvent que la France ne peut être jamais dépourvue et qu'elle produit au-delà de ses besoins, envers et contre les partisans du libre échange, dont tous les raisonnements tendent à établir que la production nationale est insuffisante, et à nous imposer conséquemment la dure sujétion de l'étranger.

— Nous avons dit dernièrement que les arrivages de blés importés au Havre et à Marseille s'élevaient déjà à un million d'hectolitres, mais que nous ignorions le quantum des quantités importées soit dans les autres ports, soit par la voie de terre. Aujourd'hui, nous nous croyons bien informés en annonçant que le total des importations par les divers ports et bureaux d'entrée a atteint le chiffre de 5 millions d'hectolitres environ.

On voit que les mesures prises par le Gouvernement ont porté leur fruit, et que tout concourt pour faire cesser les inquiétudes que l'on avait d'abord conçues sur l'avenir de l'approvisionnement du marché français.

(Journal du Puy-de-Dôme.)

— On lit dans le Commerce, journal des intérêts de Vaucluse :

« La gare de notre chemin de fer est, en ce moment, encombrée de blés venant de

lut beaucoup plus de temps pour s'installer.

Ce n'était pas chose facile, pour tant de monde, que de trouver place dans cette espèce de masure qui composait le presbytère d'Herbisse, y compris même ses dépendances.

Heureusement ces messieurs, bien qu'il y eût parmi eux plus d'un prince et grand dignitaire de l'empire, se montraient alors fort accommodants et très disposés à se prêter à la circonstance.

Les officiers d'ordonnance, véritables dandies de l'armée, faisaient cercle autour de la nièce du curé, grosse réjouie qui leur chantait des cantiques sur l'air *O Fontenay* ! tandis que ceux-ci l'accompagnaient en chœur. Pendant ce temps-là le bon curé, au milieu du mouvement qu'il se donnait pour faire dignement les honneurs chez lui, se vit brusquement attaqué sur son terrain, c'est-à-dire sur son bréviaire, par le maréchal Lefebvre qui, dans sa jeunesse, avait commencé quelques études pour entrer dans les ordres, et c'était conservé de sa première vocation, disait-il au curé, que la coiffure, parce que c'était la plus tôt peignée. » Le brave maréchal entremêlait les citations latines de ces locutions militaires dont il n'était point avare ; et cet amalgame faisait rire aux éclats tous les assistants et le curé plus que tout autre. Ce dernier lui dit, le plus sérieusement du monde :

— Monseigneur, si vous aviez continué vos études pour la prêtrise et que vous fussiez entré au séminaire de Saint-Sulpice, je suis persuadé que vous seriez au moins cardinal aujourd'hui.

Marseille, et tous les jours il y a de nouveaux arrivages. Les moyens de transport manquent jusqu'ici pour diriger ce blé sur toutes les parties de la France ; mais les pluies ayant amené une crue du Rhône, les nombreux bateaux à vapeur qui sillonnent ce fleuve pourront faire des chargements pour les diverses destinations. Nul doute que si les arrivages continuent de cette manière, la baisse sur le blé ne se fasse sentir sur les diverses places de consommation, et par suite la diminution sur le pain, cette première denrée. H. RAY. »

— Les nouvelles provenant des foires et des marchés du midi sont excellentes : les blés et les bestiaux d'Espagne y affluent ; il s'y fait de nombreuses affaires. La récolte des vins est moins mauvaise qu'on ne l'avait craint d'abord. La baisse du prix des vins dans le Tarn-et-Garonne continue. (Périgord.)

RECOLTE ET CONSERVATION des Pommes de terre.

Tous les cultivateurs nous rapportent qu'après avoir récolté leurs pommes de terre qui, au moment de la récolte, paraissent très-saines, ils ne tardaient pas à s'apercevoir que la maladie se manifestait quelques heures et quelquefois même quelques minutes après que les tubercules avaient subi le contact de l'air, en quelque endroit qu'ils se trouvaient exposés.

Nous avons observé que le principe de la maladie résidait dans les yeux ou bourgeons du tubercule, et qu'il se communiquait avec une rapidité effrayante à l'intérieur du fruit par les fibres radicales de ces bourgeons. Le hasard nous a fait découvrir qu'un simple lavage du tubercule dans l'eau froide détruisait non-seulement le principe morbide ; mais encore qu'il ramenait à son état normal le tubercule attaqué, si l'on avait coupé ce tubercule en plusieurs morceaux, et que l'immersion ait duré quelques instants.

D'après cette observation, nous croyons devoir conseiller aux cultivateurs, qui ont déjà récolté leurs pommes de terre, de se hâter de leur faire subir un lavage dans l'eau pure, ou mieux encore dans de l'eau salée ou acidulée au moyen du sulfate de cuivre, vulgairement appelé vitriol bleu, de les laisser sécher et de les traiter ensuite comme il convient pour les conserver, c'est-à-dire à les placer dans un endroit sec et à l'abri du froid.

Ceux qui n'ont pas encore récolté feront bien d'avoir, dans le champ même où se fait la récolte, un vase plein d'eau salée, et de laver leurs pommes de terre au fur et à mesure de la récolte.

Cette récolte est assez précieuse par le tems qui court, pour valoir quelques précautions qui permettent de la conserver.

(Écho agricole.)

Nous ajoutons nous que, dans un numéro antérieur, nous avons publié que la pomme de terre, lavée dans un lait de chaux et infusée pendant un quart d'heure, était préservée de la maladie, et que même les tubercules attaqués s'amélioraient par cette lotion.

UNE BOISSON SAINTE ET ÉCONOMIQUE.

Le vin sera cher cet hiver, et malheureusement peu de familles ouvrières des villes comme des campagnes pourront en faire usage. Nous croyons donc leur rendre un véritable service en leur donnant la recette d'une excellente boisson, saine, économique, en usage dans beaucoup de nos campagnes, depuis la publicité que lui a donnée l'*Amanach Bressan* en 1847, d'après les conseils d'un propriétaire de la Dombes qui, depuis longtemps, en fait l'expérience. Cette boisson ne revient pas à plus de 6 à 7 centimes le litre. Prenez 20 litres d'eau,

— Comment ! au moins, reprit le duc de Dantzick, vous voulez dire par là que j'aurais pu être pape.

— Et pourquoi non, monsieur le maréchal ? dit le général de l'aide-de-camp tombé dans la mare avec moi ; si l'abbé Maury eût été sergent en 89, peut-être serait-il à présent maréchal de l'empire comme vous.

— Ou... mort ! ajouta le duc de Dantzick en se servant d'un terme plus énergique ; et ce serait tant mieux pour lui, car il n'aurait pas la charité de voir tous ces gredins de cosaques campés à vingt lieues de Paris !

— Bah ! monseigneur, reprit le curé en se signant, avec l'aide de Dieu et de l'empereur nous les en chasserons.

— Ouï... Va-t-en voir s'ils viennent ! murmura entre ses dents le maréchal, qui se hâta de changer de conversation.

Cela me rappelle qu'un ami d'enfance du duc de Dantzick, qui certes n'avait pas fourni une aussi belle carrière que lui, vint le voir à Paris, huit jours avant cette malheureuse campagne. Le maréchal l'accueillit avec empressement et le logea dans son hôtel. L'ami ne cessait de se récrier sur la richesse des meubles, la beauté des appartements, l'excellence de la cave, et toujours il ajoutait :

— Ah ! que vous êtes heureux !

— Je crois, mon cher, que tu es jaloux de ce que je possède, lui dit Lefebvre. Eh bien ! si tu veux, je t'offre de te le donner à meilleur marché que je ne l'ai eu : descends avec moi dans la cour, je vais te tirer vingt coups de fusil à dix pas ; si je ne tue pas, tout est à toi ! Ne veux-tu pas te risquer ?... Sache donc

Macdonald ; qui avait fait plus attention à la nouvelle en elle-même qu'à la date, demeura comme stupéfait et balbutia :

— Ma foi, sire, votre Majesté a raison.

— Parbleu ! reprit Napoléon, en déguisant mal la joie qu'il ressentait d'une semblable découverte, je le savais bien ; mais maintenant, est-ce que j'ai jamais gain de cause avec vous, messieurs !... Vous ne croyez plus aux paroles de votre empereur !

Et se retournant vers Drouot qui gardait le silence, absorbé qu'il était par l'examen du bulletin :

— Eh bien ! qu'en dis-tu toi ?

— Hélas ! sire, répondit Drouot, qui avait quelques connaissances de l'art typographique, je dis que la nouvelle n'est que trop vraie ; il n'y a là qu'une faute d'impression : le 9 n'est qu'un 6 retourné.

— Vraiment ! reprit l'empereur ; et, après un minutieux examen, il dit à demi-voix : C'est possible : vous aviez raison, monsieur le maréchal ; vous pouvez rejoindre vos troupes.

Comme Macdonald saluait sans ajouter un mot, l'empereur fit quelques pas, et lui prenant la main, la lui serra avec un sentiment indéfinissable, en lui disant :

— Pardon, Macdonald, j'avais tort ; mais c'est une fatalité !

Le soir de cette journée, après avoir fait quatorze lieues à cheval, nous fîmes halte au petit village d'Herbisse, où Napoléon se disposa de passer la nuit. Le presbytère avait été désigné d'avance par Berthier comme devant être le quartier-général.

En voyant arriver chez lui l'empereur avec

son état-major, ses maréchaux, ses officiers d'ordonnance et ce qu'on appelait le service d'honneur, le curé faillit perdre la tête de joie et de surprise, lorsque surtout Napoléon, après avoir mis pied à terre dans la cour du presbytère, lui dit avec ce ton de bienveillance qui sait si bien captiver :

— Bonjour, monsieur le curé ; nous venons vous demander l'hospitalité pour une nuit seulement ; mais ne vous effrayez pas de notre visite : nous nous ferons tous si petits, que nous espérons ne pas trop vous gêner.

Il s'établit ensuite dans une pièce unique située au rez-de-chaussée, qui servait en même temps à notre hôte de salon, de chambre à coucher, de cuisine et de salle à manger.

Le prince de Wagram ayant fait observer à l'empereur qu'il serait très mal dans une salle aussi petite et aussi humide, Napoléon lui répondit en riant et en lui désignant deux de ses officiers :

— Je serai toujours plus à mon aise que ces messieurs-là.

Dans ce moment, en effet, un aide-de-camp d'un général un et moi, nous venions de nous enfoncer jusqu'à la ceinture dans une mare que nous n'avions pu deviner dans la cour, dissimulée qu'elle était par des broussailles. Nous en fûmes quittes pour faire une faction d'un quart d'heure devant un grand feu de fagots qu'on alluma tout exprès pour nous.

En un instant l'empereur s'était trouvé entouré de ses bougies, de ses cartes et de ses papiers, et il s'était mis au travail avec autant de calme qu'il l'eût pu faire dans son cabinet des Tuileries : quant aux autres, il les fit

750 grammes de cassonade jaune.
Un verre et demi de bon vinaigre blanc,
Une forte pincée de feuilles de sureau,
séchées;

Mettez le tout dans un vase en gré de préférence ou dans un petit tonneau ouvert pardessus, ayant un couvercle et un robinet près du fond.

Vous remuez une fois par jour jusqu'à ce que la fermentation soit établie. On le reconnaît à un cordon d'écume qui se forme sur le liquide.

Pour que la boisson soit faite, il faut, dans l'été, 4 à 5 jours, et dans l'hiver, 8 à 15 jours.

Alors on tire ou dans de bonnes bouteilles ou dans des cruches. On les place droites et non couchées, et l'on boit après quinze ou vingt jours de bouteille.

Cette boisson est pétillante et agréable au goût; on renouvelle la provision à mesure que l'on consomme. On peut facilement se servir, pour la préparer, d'un quart ou d'une demi-feuille que l'on défonce d'un côté en y adaptant un couvercle et en plaçant un robinet au bas.

A Chalamont, plus de trente ménages usent de cette boisson, d'après la recette que nous venons de donner. Bien mieux, des débitants se sont mis à la fabriquer et la vendent moyennant 15 cent. le litre à des ouvriers qui s'en trouvent très bien. Un cabaretier disait même que son débit diminuait à cause de l'usage toujours plus répandu de cette boisson.

Maintenant les ménages, qui veulent la rendre plus excellente encore, y ajoutent, outre du sureau, quelques feuilles d'orange, de la fleur de violette, un peu de coriandre, et un citron coupé en quatre.

Mais nous pensons que la plupart des personnes de la campagne se contenteront de la recette simple et primitive, telle qu'elle est indiquée plus haut, et nous nous estimerions trop heureux d'avoir pu leur apprendre à faire eux-mêmes une boisson bienfaisante qui coûte très peu, et qui sera certainement appréciée dans les ménages pendant le temps de la cherté des grains. (Journal de l'An.)

Bulletin Administratif.

Conseils municipaux.—Session de novembre, —Convocation.

Le Préfet de la Loire aux Maires du département.

MESSIEURS,
J'ai l'honneur de vous rappeler qu'aux termes de l'art. 21 de la loi du 21 mars 1854, les conseils municipaux doivent se réunir en session ordinaire au commencement du mois de novembre prochain. La session peut durer dix jours.

Je vous invite, en conséquence, Messieurs, à prendre les mesures nécessaires pour la convocation et la réunion des membres de conseil municipal de chaque commune à l'époque indiquée.

Pendant la session ordinaire, le conseil municipal peut s'occuper de toutes les matières qui rentrent dans ses attributions.

Recevez, etc. Le Préfet, H. PONSARD.

Chemins vicinaux.—Prestations de 1854.— Mise en recouvrement des Rôles.

Le Préfet de la Loire aux Sous-Préfets, Receveurs des finances. Directeur des Contributions, Maires et Receveurs municipaux du département.

MESSIEURS,
Les rôles des prestations en nature de 1854, votés par les conseils municipaux ou établis d'office, sont confectionnés et rendus exécutoires. Ils seront adressés à MM. les receveurs

qu'on m'en avait tiré mille à moi et de bien plus près, avant que je fusse arrivé où tu me vois.

Mais revenons. Peu de temps après notre prise de possession du presbytère, arriva le inulet de la cantine si impatiemment attendu. Le curé ne possédant qu'une table qu'il avait donnée à l'empereur, nous en improvisâmes une avec un volet posé sur un tonneau; au lieu de chaises, on se servit de grosses bûches sciées en trois, que l'on décora du nom de tabourets. Les officiers-généraux s'assirent, les autres restèrent debout. Le curé ayant pris place entre le maréchal Lefebvre et son chef d'état-major, tout le monde fit honneur au repas, qui ne se composait que de bœuf froid, de pommes de reinette et d'une omelette vraiment pyramidale; il n'y manquait qu'une chose: c'était du beurre; mais l'excellent vin dont le curé avait couvert la table avec profusion fit oublier la pauvreté et la maigreur du menu; la naïve bonhomie de l'ambitryon fit de ce repas un des plus gais auxquels j'aie assisté, surtout lorsque le maréchal, après avoir mangé une énorme tranche de bœuf, dit sérieusement à son hôte:

— Maintenant, monsieur le curé, voulez-vous me faire l'amitié de me passer le dessert? Le curé, après lui avoir offert l'assiette de pommes de reinette, ajouta:

— Monseigneur, vous plairait-il de manger d'une nonette de Rheims, il m'en reste encore quelques-unes.

Ce fut alors un éclat de rire interminable. Enfin on vint à parler de la position topographique d'Herbisse et de ses environs. Le curé ne pouvait revenir de son étonnement de ce que ses convives connaissaient si bien le pays.

des finances pour les faire parvenir dans les communes.

Les receveurs municipaux devront aussitôt se concerter avec MM. les Maires pour la publication de ces rôles, conformément à l'arrêté ci-après. Cette formalité de publication doit être rigoureusement observée, et MM. les Maires certifieront qu'elle a été remplie au bas de la feuille de tête du rôle. Celui-ci demeurera déposé pendant tout le mois à la mairie, où les contribuables doivent venir faire leur déclaration d'option.

Les comptables devront former un état indiquant, pour chaque commune, la date de la publication du rôle. Cet état sera adressé au sous-préfet avec l'état récapitulatif n° 5, dont il sera parlé plus bas.

Les avertissements que les receveurs municipaux sont tenus de faire remettre aux prestataires, indiquent bien que la déclaration de s'acquitter en nature ou en argent doit être faite dans le mois de la publication du rôle, cependant un grand nombre de contribuables négligent de faire cette déclaration dans le délai voulu, et il en résulte pour eux l'obligation d'acquiescer, quelquefois contre leur gré, leurs cotés en argent.

J'appelle de nouveau sur ce point toute l'attention de MM. les Maires, et je les invite à porter à la connaissance de leurs administrés cette prescription formelle de la loi qui les oblige à déclarer dans le mois de la publication du rôle, s'ils ont l'intention d'exécuter en nature leurs journées; passé ce délai, ils peuvent être contraints de se libérer en argent suivant le tarif arrêté.

Dans leurs rapports avec les contribuables, les receveurs municipaux doivent aussi s'efforcer de leur faire comprendre cette obligation.

A l'expiration du délai dont il est parlé, c'est-à-dire, à la fin du mois de la publication du rôle, s'ils ont l'intention d'exécuter en nature leurs journées; passé ce délai, ils devront le registre des déclarations d'option (état n° 1^{er}), et ces comptables, qui resteront nantis de ce registre, dresseront immédiatement les deux tableaux n° 2 et 3; ils remettront le n° 2 aux maires dans la quinzaine, et adresseront avant le 1^{er} janvier prochain, l'état récapitulatif n° 5 à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement qui le fera parvenir à la préfecture.

Je vous recommande, Messieurs d'apporter beaucoup d'exactitude et d'empressement dans l'accomplissement de toutes les mesures prescrites par l'arrêté ci-joint, et que je viens de rappeler sommairement.

J'invite surtout MM. les percepteurs à présenter leurs concours à MM. les Maires pour assurer l'entière exécution de cet arrêté.

Recevez, etc. Le Préfet, H. PONSARD.

ARRÊTÉ.

LE PRÉFET du département de la Loire, Vu l'article 5 de la loi du 28 juillet 1824; La loi du 21 mai 1836; Le règlement du 8 février 1857;

Considérant que les rôles de prestations en nature de 1854 étant rendus exécutoires, il importe de prescrire les mesures nécessaires pour en assurer le recouvrement, et de mettre en même temps les prestataires à même de présenter leurs réclamations en temps utile;

ARRÊTE:
Art. 1^{er}. Les rôles des prestations en nature, arrêtés et rendus exécutoires pour 1854, seront adressés au receveur des finances de chaque arrondissement, qui est chargé de les remettre aux percepteurs et receveurs municipaux; ces derniers les présenteront immédiatement aux maires des communes pour en faire la publication dans la seconde quinzaine de novembre présent mois (article 10 du règlement de 1857. Circulaire du ministre de l'intérieur du 15 juin 1858 Article 24 de l'ins-

Ah çà! s'écria-t-il en nous regardant les uns après les autres, vous êtes donc tous Champenois?

Pour mettre fin à sa surprise, le chef d'état-major du maréchal tira de sa poche un plan sur lequel il lui fit lire le nom des plus petites localités.

Cependant, le souper fini, on s'occupa du coucher. On trouva dans une grange voisine un abri et quelques bottes de paille; il ne resta en dehors que les officiers de service, assis ou couchés sur le seuil de la chambre occupée par l'empereur, et le mameluck Roustan, à qui Napoléon avait donné ordre d'entrer pour l'éveiller, n'importe à quelle heure de la nuit, dans le cas où une estafette se présenterait au quartier-général.

Le lendemain, dès quatre heures du matin, l'empereur, qui ne s'était pas déshabillé, sortit de sa chambre en enjambant pardessus ceux de ses officiers qui dormaient encore çà et là; il les éveilla en leur pinçant le bout de l'oreille:

— Allons, messieurs les paresseux, leur disait-il gaiement, levez-vous donc; est-ce que l'on dort ainsi lorsqu'on a les Cosaques à ses trousses? Allons, allons! tout le monde à cheval!...

En un moment nous fûmes debout, et l'empereur, pressé d'en finir avec Blücher, quitta le presbytère bien avant le jour, après avoir recommandé que la marche se fit en silence surtout et dans le plus grand ordre; — le bon curé dormait encore. A son réveil, il dut trouver dans sa poche une bourse contenant 4,000 francs en or, que le fourrier du palais y avait placée par ordre de l'empereur.

E. MARCO DE ST-HILAIRE.

truction générale du 17 juin 1840). Ces rôles devront rester déposés pendant un mois à la mairie, à partir du jour de la publication.

Art. 2. Les percepteurs et receveurs municipaux feront en même temps parvenir sans frais, aux contribuables, les avertissements contenant l'invitation de déclarer s'ils entendent se libérer en nature ou en argent. (Art. 10 du règlement de 1857).

Les contribuables sont tenus de faire cette déclaration d'option dans le mois de la publication des rôles, à défaut de quoi les prestations seront de droit exigibles en argent. (Art. 4. de la loi du 21 mai 1856. Art. 14 du règlement de 1857).

Art. 5. Les déclarations d'option seront reçues à la mairie et inscrites sur le tableau à ce destiné (modèle n° 1^{er}). Ce tableau sera arrêté par le maire à l'expiration du mois, et envoyé aussitôt au percepteur receveur municipal pour transcrire les déclarations sur le rôle. (Art. 12 du règlement de 1857).

Le receveur joindra à cet état récapitulatif un état séparé indiquant pour chaque commune, la date de la publication du rôle de prestation.

Art. 4. Toutes les demandes en dégrèvement sur les cotés de prestations en nature devront être présentées dans les trois mois de la publication des rôles; elles seront instruites et jugées comme celles relatives aux contributions directes. (Articles 28 de la loi du 21 mars 1852, 14 du règlement de 1857 et 8 de la loi du 4 août 1844).

Elles seront faites sur papier timbré si la cote du réclamant dépasse 50 fr. Celles qui n'auraient pas été produites dans le délai ci-dessus, seront regardées comme non avenues. Dans tous les cas ces demandes ne dispenseront pas les prestataires de faire la déclaration dont il est parlé à l'article 2 du présent arrêté.

— Par arrêté de M. le ministre des finances du 14 octobre, les changements suivants ont eu lieu dans le personnel des percepteurs de l'arrondissement de Roanne:

— M. Crouzier (Jacques), percepteur surnuméraire, est nommé percepteur-receveur municipal des quatre communes composant la réunion de Juré, en remplacement de M. Piozet.

— M. Montet (Pierre-Auguste), percepteur surnuméraire, est nommé percepteur-receveur municipal des cinq communes composant la réunion définitive de Saint-Marcel-de-Félines, en remplacement de M. Chabrier.

Nouvelles diverses.

— Le *Moniteur* du 26 annonce que l'Empereur a reçu le 25, à Compiègne, une députation de l'industrie métallurgique de Saint-Etienne.

— L'Administration des forêts est dans l'usage d'accorder moyennant certaines redevances, la faculté d'introduire les pores dans les forêts domaniales à l'époque où ils peuvent s'y nourrir de glands.

Le ministre des finances vient de décider que, pendant l'hiver de 1855-1854, cette faculté serait accordée gratuitement.

Cette mesure aura pour effet de réserver à l'approvisionnement général du pays une certaine quantité de grains et de pommes de terres, et d'alléger, pour quelques familles pauvres, les charges résultant du renchérissement momentané des subsistances.

— A Metz, l'autorité a sévi contre plusieurs débitants de boisson, qui avaient donné à boire à des garçons mineurs, dont quelques-uns avaient volé à leurs parents l'argent destiné à satisfaire leur penchant prématuré.

— Le *Journal de Villefranche* rend compte d'un accident de foudre qui a donné lieu à un phénomène physiologique bien remarquable.

Une jeune fille avait été asphyxiée par la flamme électrique. Sa mère, qui se trouvait là, à l'heureuse idée de lui ouvrir la bouche, d'y appliquer la sienne et d'aspirer de toutes ses forces. Fatiguée, elle est remplacée par ses fils; et l'opération, continuée pendant une heure et demie, rendit la vie à la victime qui est aujourd'hui parfaitement rétablie.

« Une petite fille d'une dizaine d'années, assez gentille, mais dont la figure portait l'empreinte de la souffrance et des privations, se présente un jour de la semaine dernière chez M. M..., rue de Lille, et lui dit d'une voix tremblante: « Monsieur, j'ai faim... »

Comment résister à cette façon de demander l'aumône?

M... ouvre une armoire, cherche du pain et n'en trouve point. C'est égal, la pauvre petite mangera puisqu'elle a faim, elle a dit d'une manière si naïve, que M... en a été touché.

Une marmite était sur le feu, elle contenait encore le reste d'une excellente soupe, Mettre une assiette sur la table, l'emplir et convier l'enfant à manger, fut l'affaire d'un moment. Pendant que celle-ci se restaurait. M... descend à la cave et remonte bientôt ayant en main un pain frais. Mais quel est son étonnement, il cherche des yeux la petite mendicante: elle avait disparu, non sans avoir pourtant vidé l'assiette de soupe qui lui avait été servie.

M... apprend de sa bonne que la jeune mendicante, lorsqu'elle eût mangé quelques cuillerées de soupe s'écria tout-à-coup: « J'ai

porté tout notre dîner à papa, qui doit travailler; à présent, je m'en vais emporter cette soupe, je la donnerai à maman, qui n'a rien à manger chez nous!!! » Et, joignant l'action aux paroles, elle vide la soupe dans une gamelle de ferblanc, et se hâte de sortir.

Voilà une pauvre petite créature, mourant de faim, qui s'oublie elle-même pour ne penser qu'à sa mère! N'est-ce point là une bien belle preuve d'amour filial? M... eût donné gros pour retrouver la petite fille et pour la récompenser de son bon cœur.»

Il vient de se passer un épisode attendrissant qui signale déjà la présence de l'Impératrice Eugénie à Compiègne. Les personnes sont habituées à voir dans les avenues de la forêt un jeune homme, enfant de ce pays, traînant derrière lui une petite voiture dans laquelle se trouve un vieillard malade et impotent: c'est un paralytique que son fils promène au grand air, avec une sollicitude et un amour filial qui font l'admiration de tout le monde.

Le 24 dans l'après-midi, au moment où la voiture de l'Impératrice sortait de la forêt pour se rendre au château, S. M. aperçoit, passant auprès de son équipage, ce jeune homme traînant ce vieillard dans son véhicule. Aussitôt l'Impératrice, voyant une bonne œuvre à accomplir, fait arrêter sa voiture:

« Quelle est donc cette personne que vous promenez ainsi? dit S. M. avec douceur en s'adressant au jeune homme.

« — C'est mon père, madame... Il est paralysé.

« — Tenez, dit l'Impératrice, prenez. » Deux pièces d'or de vingt francs brillaient dans la main de la gracieuse souveraine.

« — Je n'ai besoin d'aucun secours, madame, reprend le jeune homme; nous sommes heureusement dans une position, mon père et moi, qui nous permet de vivre sans aumône. »

L'Impératrice insista.

« Eh bien! madame, j'accepte cet argent; mais à condition que je ferai faire du pain avec, et que je le distribuerai aux malheureux qui en ont besoin.

S. M. fit un signe et sa voiture roula vers le château.

On ne sait trop, ajoute le *progrès-de-l'Oise*, laquelle des deux personnes on doit le plus admirer, ou la jeune souveraine voulant faire du bien à un malheureux privé de l'usage de ses membres, ou l'humble jeune homme ayant la présence d'esprit d'accepter un don pour soulager les malheureux.

ADIDIER REMONTET.

Air: *Halte-là!*

Gai chansonnier que l'histoire
Citera dans bien longtemps,
Avec moi si tu veux boire,
Approche ici, je t'attends;
Laisse-là toute fadeise
Des cabarets du Coteau,
Et dans ma cave, à ton aise,
Viens entamer un tonneau:
Sans façon,
Mon garçon,
Viens déboucher un flacon!

On me nomme Gabrielle,
Et de mes fades couplets
On connaît la kyrielle,
Dans plus de cent cabarets;
Mais peu m'importe qu'on dise
Que je chante juste ou faux,
Si je puis tout à ma guise
Chanter le vin sans les eaux!
Sans façon,
Mon garçon,
Viens déboucher un flacon!

Je méprise la censure
Et crains fort peu le savant,
Car point ne fais, je le jure,
La concurrence au talent;
Qu'un autre de droit discute,
De culture ou de beaux-arts,
Moi, je ne me mets en butte
Que contre les vins bâtards!
Sans façon,
Mon garçon,
Viens déboucher un flacon!

Ja laisse à quelque débile
De disserter sur le cep,
Pour moi, je crois plus habile
De mettre les fûts à sec.
Pour être quelque Hippocrate
Dieu ne fit point mon cerveau,
Mais gaiment je me rattrape
En riant des buveurs d'eau:
Sans façon,
Mon garçon,
Viens déboucher un flacon.

Mais, quittant la gaudriole,
Laissons-là tout plat railleur;
Viens, que d'une vieille fiole
Nous pressions la noble ampleur:
Viens, que d'une chansonnette
Nous marions le refrain;
Et, toi garçon, moi fillette,
Nous dirons au dieu du vin:
Mon garçon,
Sans façon,
Avec nous vidé un flacon!

Gabrielle X. R. *Gabrielle X. R.*

Roanne, 28 octobre 1855.

L'on nous a apporté une réponse à un article, écrite et signée; mais rédigée en ter-

mes peu dignes. — Notre journal n'est point un champ clos dans lequel on puisse entrer pour se combattre par des personnalités offensantes.

AVIS aux personnes faibles ou convalescentes pour lesquelles un tonique est utile ou indispensable.

Le TANNATE de QUININE de Barresvill, approuvé par l'Académie de Médecine, comme succédané du quinquina et du sulfate de quinine, n'est pas seulement un antipériodique contre les fièvres d'accès, comme le sulfate auquel il est supérieur à cause de son peu d'amertume et de son innocuité sur les voies urinaires et le système nerveux; c'est encore le tonique le plus précieux peut-être que la thérapeutique ait à sa disposition.

Aussi les pastilles de Tannate de Quinine de Barresvill ont-elles été accueillies avec faveur aussitôt qu'elles ont été proposées aux médecins, car elles leur offraient un tonique le seul fixe dans sa composition, le plus facile à administrer et surtout le plus sûr dans ses effets.

Les Pastilles de Tannate de Quinine suppléent les vins et Sirop de Quinquina, dans tous les cas où ils sont ordonnés, comme toniques, dans les convalescences, dans les débilités de l'estomac et les digestions pénibles provenant du relâchement ou de l'inertie de l'appareil gastrique.

Les différents produits de Tannate de Quinine de Barresvill (*Prises, Pilules, Pastilles*), se vendent au Dépôt général, à Paris, rue Jacob, 19; à Montbrison, chez M. FESSY, ph.; à Roanne, chez M. MERCIER, ph.

PERLES D'ETHER DU DOCTEUR CLERTAN.

Ce nouveau mode d'administration de l'éther est approuvé par l'Académie Impériale de Médecine.

Les Perles ont l'avantage de porter avec la plus grande facilité l'éther libre, pur, sans odeur, à doses fixes, et parfaitement connues jusque dans l'estomac, où elles se dissolvent très promptement.

Plusieurs de nos premiers Médecins de Paris ont constaté que les *Perles d'Ether* constituent un médicament vraiment héroïque, qui dissipe très promptement les migraines, les crampes d'estomac, les palpitations, les coliques hépatiques, la pneumotose ou formation des gaz intestinaux; les vomissements nerveux; les étouffements causés par les points douloureux provenant d'une digestion difficile ou d'un rhumatisme vague; enfin toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse; par suite et à raison de sa rapide volatilisation, ils ont reconnu qu'au lieu d'être administré comme autrefois dans de l'eau, de sirop, ou sur un morceau de sucre, l'Ether ne devait plus être employé que sous la forme de Perles.

— A Paris, rue Caumartin, 45; à Montbrison, chez M. FESSY, ph.; à Roanne, chez M. Mercier, ph.

Le Directeur-Gérant d'une société de commerce connue, depuis 8 ans sous le nom d'*Office commercial*, désire avoir, dans chaque chef-lieu de département et d'arrondissement, une personne bien posée et pouvant donner des garanties, pour y tenir un comptoir d'échantillons d'articles de confection et de fabrication parisiennes, et y opérer par ce moyen la vente de tous ceux qui pourront convenir à sa localité. — Brillante position. *Appointements fixes et belles remises.* Ecrire franco rue de Madame, n° 45 à Paris.

Annonces Judiciaires ET AVIS DIVERS.

Etude de M^e MAGNIEN, avoué à Roanne.

DEMANDE EN SEPARATION DE BIENS.

Suivant exploit de l'huissier Pizet, de Roanne, en date du vingt-huit octobre mil huit cent cinquante-trois, Marie Ménand, tuilière, demeurant à Mably, a formé sa demande en séparation de biens contre son mari, le sieur Sébastien-Pierre Lebrun, tuilier, demeurant aussi à Mably.

Ladite femme Lebrun a pour avoué constitué M^e MAGNIEN, exerçant en cette qualité près le tribunal civil séant à Roanne, où il demeure.

Pour extrait certifié sincère :

Signé MAGNIEN.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE.

FAILLITE

Du sieur JORGNAT,

Epicier à Belmont.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, en date du vingt-sept octobre, courant, le sieur Jorgnat, décédé épicier à Belmont, a été déclaré en faillite, à compter provisoirement du jour de son décès.

M. Guilloud a été désigné pour Juge commissaire, et M. Montvenoux, huissier, demeurant à Belmont, a été nommé syndic provi-

soire et autorisé à procéder immédiatement et sans opposition de scellés à l'inventaire de l'actif.

Messieurs les créanciers sont convoqués à se rendre le dix novembre prochain, à neuf heures du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour donner à M. le Juge commissaire, leur avis sur la nomination d'un nouveau syndic et la composition de l'état des créanciers présumés.

Roanne, le vingt huit octobre mil huit cent cinquante-trois.

BARBE, Greffier.

A VENDRE, EN TOTALITE OU PAR LOTS, LA BELLE TERRE DE CHAMARDON

Située sur la commune de Monbeugny, à douze kilomètres de Moulins (Allier), traversée par une route tendant de Dompierre à Moulins.

Cette belle propriété à la contenance de 850 hectares, dont 400 en BOIS TAILLIS, 400 en PRES et TERRES et 20 en ETANGS, et le reste en BÂTIMENTS, JARDINS, etc. : le tout composant sept grands DOMAINES et une RÉSERVE.

Chaque Domaine est garni d'arbres à fruits de toutes espèces, d'un fort cheptel et de semences.

Il sera accordé terme et délai pour les paiements.

La vente aura lieu le 15 novembre prochain, dans la Réserve faisant partie de ladite Propriété.

On pourra traiter de gré à gré avant le jour indiqué pour la vente, soit en gros, soit par domaine.

S'adresser à MM. PRAJOUX agents d'affaires, au Coteau, près Roanne (Loire), ou à M. FOUCHÉ, ancien notaire, à Arfeuilles (Allier), l'un et l'autre mandataires du propriétaire de ladite Terre de Chamardon.

MAISON

A Vendre à l'Amiable,

Située à Roanne, dans un quartier populaire, bâtie à pierres et chaux et restaurée à neuf.

Elle est disposée convenablement pour la fabrication de la cotonne et la teinture. Dix-huit métiers à tisser y sont déjà montés. — Elle contient en outre un logement de maître.

On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser au bureau du journal.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

ÉTABLISSEMENT D'UNE DIRECTION.

A MONTERISON.

GRANDE-RUE, N° 32.

Les demandes nombreuses émanées du département de la Loire, ainsi que l'important mouvement d'affaires dont il est le théâtre, ont engagé l'administration à le distraire de la circonscription de Lyon pour l'ériger en succursale distincte.

LES BUREAUX

Seront ouverts tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 10 heures du matin à 4 heures du soir. (8-4)

A VENDRE

des Métiers à Tisser,

En chêne, très bien conditionnés.

S'adresser au sieur BONNEBAS, menuisier, faubourg Clermont, 22, à Roanne.

LE SIEUR THÉRON,

GERANT DU BUREAU DE TABAC, Situé à Roanne, place St-Étienne, près de l'Hôtel du Loup enchaîné.

A l'honneur de prévenir le public, qu'il a à vendre à son domicile, un grand nombre de

jeux de cartes à jouer, ainsi que pipes et tabatières en tous genres, à un prix bien au-dessous des factures.

Il assure aux personnes qui voudront acheter ces objets, qu'elles seront satisfaites du rabais de ses prix.

DENTS.

M. BOURNICHON, Chirurgien-Dentiste de Paris, rue de Rambuteau, 54, étant demandé par plusieurs personnes, arrivera à Roanne dans peu de jours. — Hôtel du Nord.

DÉPOT

Chez le sieur TRAQUELET, aîné, charcutier, place St-Étienne,

A ROANNE.

DE MOULINS

A vanner les Céréales;

De Paillasses à semer les grains et d'autres instruments d'Agriculture,

Provenant de la fabrique fort renommée De PIERRE NÈME, de Marnand (Rhône).

— A juste prix. —

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux; les fait épaissir les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du Flacon, 5 francs.

FABRIQUE à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. Dépôt dans toutes les villes de France; à Roanne chez M. Chambosse.

SIROP du DUSOURD

Approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris. Seul Sirop de fer autorisé (décret du 3 mai 1850). Guérit: suppressions, pâles couleurs, fleurs blanches, pertes, scrofules, rachitis, fortifie les enfants, les vieillards, etc. La bouteille porte le nom Mailletard, pharmacien, et la signature Dusourd. — 5 fr. la b^{te}. 3 fr. la 1/2 bouteille. Dépôt: à Roanne, chez M. Mercier, pharmacien.

MAISON DE GROS

A LA HALLE AUX HABITS

MAISON DE DETAIL

A PARIS,

408, rue St-Honoré.

PRIX FIXE

MARQUÉS EN CHIFERES CONNUS.

A ST-ÉTIENNE

Rue de Paris,

et à RENNES.

MAISON DE CONFIANCE.

OUVERTURE

D'UN MAGASIN D'HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES ET JEUNES GENS,

A ROANNE,

Rue Ste-Elisabeth, Maison Perrin.

M. JACOB et RAPHAEL, propriétaires de cet établissement, désirant former une bonne clientèle, et voulant créer une MAISON DE CONFIANCE, invitent les personnes qui ont besoin de leurs Articles, à venir visiter leur Magasin. Tous les jours, Exposition de marchandises. Les prix sont marqués sur chaque Article, afin que l'on n'ait pas le désagrément de marchandiser; se contentant d'un petit bénéfice, ils espèrent pouvoir arriver à vendre meilleur marché que n'importe quelle Maison.

Ils ne seront en déballage dans cette ville que pour dix jours seulement avec des articles qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de la coupe, la couture et la nouveauté des étoffes. — Ne vendant que de très bonnes marchandises; ils se proposent de venir, à chaque saison offrir aux amateurs leurs produits confectionnés.

APERÇU DES PRIX DE QUELQUES ARTICLES.

- Paletots alpaga. à 7 fr.
- Paletots coachmann. Pardessus doublé entièrement, depuis. 12
- Paletots édreon castor bazeille, double face, depuis. 25
- Pantalons drap cuir-laine nouveauté, depuis. 9
- Pantalon satin de Sedan, Elbeuf, haute nouveauté, depuis. 25
- Gilets cachemire, velours pomme, haute nouveauté, depuis. 6
- Gilets tartan, depuis. 2 50
- Cabans, Robes de chambre, Redingotes et Habits et talmas dans tous les genres

La vente se fait au comptant avec la remise de 5 0/0.

COSMÉTIQUES
MÉDICAMENTS HYGIÉNIQUES.

ÉLIXIR DENTIFRICE au Quinquina, Pyréthre et Gayac, pour l'entretien de la bouche, guérit immédiatement les rages de dents. Le flacon, 1 fr. 25 c.

POUDRE DENTIFRICE au Quinquina, Pyréthre et Gayac, à base de magnésie, pour nettoyer et conserver les dents. Le flacon, 1 fr. 25 c.

EAU LUSTRALE pour embellir les cheveux, guérit et prévient les pellicules farineuses, calmer la démangeaison du cuir chevelu. Le flacon, 5 fr.

EAU LEUCODEMINE pour la toilette du visage, d'une action sûre et prompt pour dissiper les boutons, couperoses, dartres, feu du rasoir. Le flacon, 5 fr. — Chez tous les marchands parisiens, et directement chez J.-P. LAROSE, pharmacien-chimiste, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris; Mercier, pharmacien à Roanne; Fessy, pharmacien à Montbrison; Sur, pharmacien à St-Étienne.

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte, faite par M. DUMONT, pharmacien à Cambrai, dans sa pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail, sur cet objet, déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux *Cold-Cream* guérit d'une manière certaine, toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, etc. — Prix du Pot: 3 fr, 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.)

Dépôt, à Roanne, pharmacie de M. Mercier, rue Impériale, ainsi que dans les meilleures pharmacies du département.

Roanne, imprim. de Chorgnon, l'un des gérants.